

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidentes

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achimsic-
Cartierville*

Membres

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 23 août 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE184922013**

**Conclure avec « Exprolink inc. », une entente-cadre
d'une durée de 2 ans, pour la fourniture de 18
voiturettes-aspirateurs à motorisation électrique -
Appel d'offres public 18-17050 (1 seul
soumissionnaire) - (montant estimé de 2 049 831,79 \$,
taxes incluses).**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Vice-présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE184922013

Conclure avec « Exprolink inc. », une entente-cadre d'une durée de 2 ans, pour la fourniture de 18 voiturettes-aspirateurs à motorisation électrique - Appel d'offres public 18-17050 (1 seul soumissionnaire) - (montant estimé de 2 049 831,79 \$, taxes incluses).

À sa séance du 1er août 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 8 août 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service du matériel roulant et des ateliers ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres sont revenus sur le texte de la section «Développement durable» du sommaire décisionnel. Pour la Commission, il convient de constater que l'acquisition de voiturettes-aspirateur électriques est un pas dans la bonne direction pour la réduction des gaz à effet de serre et l'élimination de nuisances sonores. Ce contrat n'est peut-être pas porteur de gains budgétaires à court terme pour la Ville, mais il constitue assurément une contribution positive à la santé et à l'environnement, ce qui a un impact économique positif à moyen terme pour l'ensemble de la société.

Enfin, les membres ont bien compris que cette entente-cadre à court terme vise à aller chercher davantage de soumissionnaires dans deux ans.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service du matériel roulant et des ateliers pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE184922013 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.